

Flash Info !

LOI GRAND AGE « BIEN VIEILLIR » examinée à l'Assemblée Nationale



La loi grand âge sans cesse reportée est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale. Celle-ci ne répond en rien aux enjeux du virage domiciliaire prôné par les pouvoirs publics et les citoyens.

Cette loi devrait avoir une dimension sociétale, au vu du vieillissement de la population française en 2030 (un français sur trois aura plus de 60 ans) et plus globalement, au regard de la situation catastrophique du secteur de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile.

Les propositions de financement encore insuffisantes sont en priorité à destination des EHPAD. Le secteur de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile à but non lucratif reste encore le grand oublié.

Le projet de créer une carte professionnelle ne changera rien au quotidien des salariés de la Branche à domicile notamment sur l'indemnisation et les conditions de travail.

Le financement des déplacements liés à nos professions reste à la charge des départements, en proposant d'allouer des budgets supplémentaires. Cela risque de créer des inégalités territoriales, puisque chaque département agit selon son bon vouloir et selon sa gouvernance.

L'expérimentation d'un financement au forfait, auquel la CGT est opposée, plutôt qu'une tarification à l'heure, risque de prendre beaucoup de temps, sachant que celui-ci est compté pour les usagers, les salariés et les structures.

Il est inadmissible dans le pays des droits de l'homme, que le "Bien Vieillir " soit juste une variable d'ajustement financière de second plan.

Ce n'est certainement pas d'un saupoudrage de mesurette dont le peuple a besoin.

Nos revendications :

- **Une revalorisation des salaires et la prise en compte des frais professionnels.**
- **Une amélioration des conditions de travail en tenant compte de tous les temps de déplacement en temps de travail effectif.**
- **Une reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.**
- **Le smic à 2 000 euros brut.**
- **La semaine à 32 h**